



Hôtel de ville

B.P. 30 122

95875 Bezons cedex

TEL. 01 34 26 50 00

FAX. 01 30 76 06 60

Bezons, le 10 juillet 2013

Communiqué de presse

7 rue Edgar-Quinet : une démolition actée, une victoire de Bezons contre l'insalubrité

L'arrêté préfectoral ordonnant la démolition de l'ensemble immobilier au 7, rue Edgar-Quinet est tombé le 26 juin. Après **sept mois d'action permanente**, la municipalité, qui avait décidé de reprendre la procédure à zéro, signe un succès dans son combat contre l'insalubrité. Les services de la ville et de l'État ont bien avancé sur le relogement des habitants de ces 12 logements en état d'insalubrité irrémédiable.

Le dossier a été présenté au Coderst le 20 juin. Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques a émis un avis favorable au projet d'arrêté qui ordonne la démolition de l'ensemble immobilier, dans un délai de 6 mois, à compter du départ des derniers occupants. L'arrêté préfectoral interdisant définitivement l'habitation a été pris. L'acte ordonne de mettre fin à toute occupation d'ici le 1^{er} octobre 2013 au plus tard et de procéder à la démolition dans les 6 mois qui suivent. Dans le cas où les propriétaires ne s'acquitteraient pas de cette obligation, le maire pourra faire exécuter d'office les travaux à leurs frais.

Cette mesure n'était pas applicable en 1984. Cette construction, du début du XX^e siècle, est en effet déclarée insalubre partiellement depuis un arrêté préfectoral... de 1984. Pourtant, en dépit de l'interdiction d'habiter, des personnes y vivent toujours. Cette « verrue » de 12 logements, dont l'entrée principale est située rue Edgar-Quinet, longe la moitié de l'avenue de l'Entente. Il s'agit d'un ensemble en cinq blocs, avec une cour intérieur et des toilettes extérieures. Une adresse insalubre : installation électrique déplorable, fissures de toutes parts, moisissures, murs non étanches et à la solidité précaire, toiture délabrée, plancher gondolé, etc.

Prochaine étape à mener à bien : le relogement. « *Une quinzaine de personnes sont concernées, informe la technicienne hygiène et sécurité de la ville. Nous travaillons avec l'assistante sociale de la préfecture, ainsi que le CCAS et le service habitat de la ville.* » Sans ce relogement, la démolition ne pourra pas aboutir.

Personnes à contacter :

Mme. Svetlana Lucic, technicienne hygiène et sécurité. Tél. 01.34.26.16.88

M. Patrick Noël, directeur de cabinet. Tél. 01.34.26.50.39